

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/130

Objet : Autorisation de traiter une question à huis clos.

"Chers Collègues,

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le huis clos pour la question portant sur la vente d'une parcelle située au sein du Parc d'Activités de Bellevue."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE que le dossier relatif à la vente d'une parcelle située au sein du Parc d'Activités de Bellevue soit traité à huis clos.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/131

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2016 de l'Ex- Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (Ex-CCGAM).

"Chers collègues,

Au vu du compte de gestion définitif établi par le comptable et au vu de de l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Locales fixant les conditions de reprise des résultats d'un exercice clos, par l'assemblée délibérante ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise par anticipation des résultats de clôture de l'exercice 2016 de l'Ex-CCGAM dès le vote du budget primitif 2017 dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL CCGAM .

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	8.007.220,86 euros
Besoin de financement de la section d'investissement	3.237.526,71 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- Reprise du besoin de financement de la section d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 3.237.526,71 euros.

Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :

1 ^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées	2.126.549,69 euros
2 ^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement	5.880.671,17 euros

BUDGET ANNEXE DU PARC DES EXPOSITIONS.

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	211.672,33 euros
Besoin de financement de la section d'investissement	150.594,53 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- Reprise du besoin de financement de la section d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 150.594,53 euros.

Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :

1 ^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées	152.442,57 euros
2 ^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement	59.229,76 euros

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.

Excédent de clôture, de la section de fonctionnement	66.039,85 euros
Excédent de clôture, de la section d'investissement	7.875,05 euros

En raison des dépenses d'investissement reportées sur 2017, il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 7.875,05 euros.

Fractionnement en trois parties de l'excédent de fonctionnement :

1 ^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées	5.835,55 euros
2 ^{ème} fraction affectée en section d'investissement (article 1064) pour prendre en compte la cession du véhicule en 2016	500,00 euros
3 ^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement	59.704,30 euros

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	46.376,63 euros
Excédent de clôture de la section d'investissement	82.888,59 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 82.888,59 euros,
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement qui s'élevait à 46.376,63 euros.

BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES LIES A L'ECONOMIE

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	43.576,45 euros
Excédent de clôture de la section d'investissement	27.315,46 euros

BUDGET ANNEXE DE LA BOULAYE

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	16.565,79 euros
Excédent de clôture de la section d'investissement	36.851,75 euros

En 2017, le budget annexe de La Boulaye a été intégré dans le budget annexe des IPDR. Il conviendra donc de procéder à la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2016. Les résultats de clôture 2016 du budget annexe de La Boulaye seront alors intégrés au résultat de clôture 2016 du budget annexe des IPDR.

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- reprise de l'excédent d'investissement 2016 faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 64 167,21 euros (27 315,46 € + 36 851,75 €).
- report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement 2016 qui s'élevait à 60 142,24 euros (43 576,45 € + 16 565,79 €)

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	2.874,63 euros
Excédent de clôture de la section d'investissement	14.353,16 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- reprise de l'excédent d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 14.353,16 euros.
- report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement qui s'élevait à 2.874,63 euros.

BUDGET ANNEXE DU PASA

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	44.038,61 euros
Excédent de clôture de la section d'investissement	76.693,05 euros

En 2017, le budget annexe du PASA a été intégré dans le budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE). Il conviendra donc de procéder à la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2016. Les résultats de clôture 2016 du budget annexe du PASA seront alors intégrés au résultat de clôture 2016 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques.

Il est proposé de reprendre les résultats 2016 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 76.693,05 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement qui s'élevait à 44.038,61 euros."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la reprise par anticipation des résultats 2016 dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou par délégation, Madame la première Vice-Président ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **07 AVR. 2017**
et publié, affiché ou notifié le **10 AVR. 2017**
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/132

Objet : Budget Primitif 2017.

"Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à la réunion de travail du 15 mars à Couches à laquelle tous les maires et les membres du bureau étaient conviés.

Notre nouvelle communauté de communes, qui est issue de la fusion de deux communautés et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Saint-Maurice-les-Couches compte à présent 55 communes.

Le vote du budget primitif 2017 se place dans un contexte financier et politique incertain, compte tenu de l'absence de données financières et fiscales de l'état au moment de sa préparation.

Le bilan global des mesures de la loi de finances initiale pour 2017 peut se résumer ainsi :

- réduction de l'effort demandé au bloc communal par rapport à la contribution au redressement des finances publiques, il est prévu un allègement de la part supportée par le bloc communal qui serait de 2,7 milliards d'euros au lieu des 3,67 initialement prévus,
- réduction continue des compensations d'exonérations, à l'exception des compensations TH pour personnes défavorisées,
- réduction des subventions versées par les financeurs du bloc communal (département, région), ces derniers étant eux aussi appelés à réduire leurs dépenses.

Tenant compte de ces constats, les grandes options budgétaires retenues pour 2017 sont les suivantes:

Au vu du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal (PCSFF) signé par les communes membres en 2016, un fonds de concours égal à celui de 2016 sera versé aux communes signataires de cette convention.

Par ailleurs, pour limiter l'impact fiscal sur le contribuable des communes entrantes, il est proposé un ajustement des taux ménage intercommunaux limité à + 1% des taux votés en 2016 par l'ex-CCGAM.

Il est également proposé de retenir le taux de contribution foncière des entreprises (CFE) qui s'élèverait à 26,73 %, taux estimatif communiqué par les services de l'Etat.

Les taux ménages et entreprise seraient alors les suivants en 2017 :

Taxe d'Habitation (TH)	12,56 %
Taxe Foncier Bâti (TFB)	2,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	6,37 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,73 %

Pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait porté à 11,70 % au lieu de 11,50 % en 2016.

Concernant les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est applicable depuis 2015. Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,0080 € le litre.

Ces taux sont fixés par le Comité Syndical du SIRTOM.

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la nouvelle CCGAM percevra de droit la Tascom sur tout le périmètre selon la règle suivante :

- le coefficient de l'ex-CCGAM (soit 1,10) s'appliquera sur son ex-périmètre,
- le coefficient de l'ex-CC Monts et Vignes (soit 1,00) s'appliquera pour les 4 communes rattachées,
- les coefficients communaux des ex-communes de la CCBVA (soit 1,00) s'appliqueront sur leurs territoires.

Pour 2018, conformément au vote du Conseil Communautaire décidé en 2016, il vous est proposé de passer ce coefficient multiplicateur à 1,15.

Séance du conseil communautaire du 31 Mars 2017 : délibération n° 2017/132

Le recours à l'emprunt pour les dépenses d'investissement prévues en 2016 s'élèverait à 1.594.692 € pour le budget principal.

Cette année est une année exceptionnelle où nous aurons 12 mois de recettes fiscales et 13 mois de dépenses car nous n'avons pas eu l'autorisation par la trésorerie de rattacher les dépenses réalisées en fin d'année 2016. Ainsi pour équilibrer le budget principal et les budgets annexes pour ce budget prévisionnel 2017, il a été repris par anticipation les résultats estimés de clôture de l'exercice 2016 de l'ex-CCGAM.

Le budget principal s'équilibre à 46.595.781,11 euros, dont 35.107.284,74 euros pour la section de fonctionnement et 11.488.496,37 euros pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets représente **51.688.878,59 euros**, toutes sections confondues.

Compte tenu des compétences gérées par la CCGAM et des obligations légales, ce budget est composé du Budget Principal et de sept budgets annexes : « Salles évènementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Aéroport », « Abattoir », « Zones d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus » et la « salle Jean Genet ».

Le budget principal :

Je vous rappelle les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif :

- Un besoin de financement de la section d'investissement de 3.237.526,71 euros.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 8.007.220,86 euros.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 4.769.694,15 euros.

De ce résultat, il convient de retrancher les reports de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017, à savoir :

- en dépenses : 1.101.869,56 euros,
- en recettes : 2.212.846,58 euros,

Soit un résultat final prévisionnel de 5.880.671,17 € pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à 35 107 284,74 euros.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général – s'élève à 9.841.003,62 euros.

Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

76,5 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur sept natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 27 % de ce chapitre dont 82,5 % sont affectés au traitement des déchets,
- les transports collectifs (nature 6247) : 12,3 %
- les fluides (nature 60611 à 60618): 11,4 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 8,7 %,
- l'alimentation (nature 60623) : 7,1 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 5,5 %,
- les divers services extérieurs (nature 6188) : 4,5 %.

La répartition de 90% des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	2 633 652 €
Enseignement et activités liées	1 784 314 €
Administration générale y compris pôles	1 184 515 €
Restauration scolaire	873 896 €
Animation jeunesse	665 699 €
Voirie et chemins	632 952 €
Centre Nautique	518 418 €
Pôle Transports - mobilité	446 993 €
Bibliothèques	188 810 €

Le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés - représente 14 639 891,40 euros.

L'augmentation du point de l'indice au 01/02/2017, le protocole PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations), le service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion et l'avancée des carrières (effet Glissement Vieillesse Technicité) impactent directement la masse salariale de la collectivité de façon très significative.

La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel), pour laquelle la Communauté de Communes a sollicité l'assistance du Centre de Gestion, est repoussée à début 2018.

Avancement de la mutualisation

Chaque année l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication. Le projet de schéma de mutualisation a été approuvé par le conseil communautaire puis transmis à chaque commune début 2015. Le bilan des actions en matière de mutualisation est le suivant :

- Création de deux directions gérées en service commun en juin 2015 :
 - direction des finances,
 - direction des affaires juridiques et de la commande publique,
- Création d'une direction des ressources humaines en service commun au 1er janvier 2016,
- Création d'une direction des services techniques en service commun au 1er septembre 2016.

Ces mutualisations ont entraîné le transfert d'agents de la ville d'Autun vers la CCGAM (comptabilisées dans les allocations compensatrices de la ville), soit 5 agents pour la direction finances, 2 pour la direction des affaires juridiques et commande publique, 6 pour la direction des ressources humaines et 59 pour la direction des services techniques.

La répartition de 90 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Enseignement et activités liées	3 177 289 €
Administration générale y compris les pôles	2 726 033 €
Service commun DSTA	2 126 516 €
Restauration scolaire	1 183 077 €
Déchets	1 174 807 €
Conservatoire de musique et écoles de musique	828 240 €
Centre Nautique	749 134 €
Animation jeunesse	673 864 €
Bibliothèques	523 600 €

Le Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - s'élève à 5 043 528,37 euros et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 394 900 euros,
- la subvention d'équilibre de 1.100.000 euros versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- les subventions d'équilibre de 1 174 627,25 euros versées aux différents budgets annexes,
- la subvention de 350 000 euros versée à l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 240 000 euros,
- le versement d'un fonds de concours en fonctionnement dans le cadre du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour 118.790 euros,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan et au CILEF (dispositif PLIE) pour 64 060 euros,
- la contribution pour les élèves de la C.C.G.A.M. scolarisés hors périmètre de la communauté pour 32 837,52 euros,
- la contribution pour le SIVOM des écoliers et le SIVOS de Couches pour 67 500,00 euros,
- la cotisation de 33 376 euros au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois.

Enfin, les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B1.7 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 450 845 euros.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits– est estimé à 725 264,51 euros et concerne :

- les Allocations Compensatrices (AC) versées aux communes pour 100 000 euros,
- le reversement de la TEOM au Sirtom de Chagny pour 619 647,51 euros,
- le reversement du FNGIR pour 5 617 euros.

Le chapitre 66 – Charges financières – s’élève à 341 500 euros et correspond aux intérêts des emprunts et aux charges financières.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles – s’élève à 74 950 euros.

Cela correspond :

- à l’ouverture de crédits pour le versement de diverses subventions exceptionnelles à des personnes de droit privé pour un montant total de 71 250 euros et qui concerne :
 - le programme « habiter mieux » (16 250 €),
 - l’aide pour le recrutement d’apprentis du CFA du bâtiment d’Autun (15 000 €),
 - l’aide aux exploitations agricoles qui se diversifient (20 000 €),
 - l’aide à l’achat de vélos et véhicules électriques (20 000 €),
 - l’inscription de 3 200 euros pour l’annulation de titres sur exercices précédents et 500 euros pour des bourses et prix.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues – s’élève à 1 794 246,84 euros

Les écritures d’ordre d’un montant de 2 646 900 euros correspondent aux dotations d’amortissements de l’exercice pour 796 900 euros et à un virement à la section d’investissement de 1 850 000 euros.

Les recettes se détaillent ainsi :

Le chapitre 013 – Atténuation de charges – s’élève à 38 727,65 euros.

Il correspond à divers remboursements liés aux personnels : indemnités journalières, décharges syndicales et remboursement par le SMEVOM d’une partie du salaire du technicien affecté au service déchets.

Le chapitre 70 – Produits des services – s’élève à 2 495 944,38 euros.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	1 153 201 €
Centre Nautique	334 500 €
Administration générale y compris pôles	301 275 €
Déchets	204 344 €
Animation jeunesse	150 502 €
Activités périscolaires et garderies scolaires	123 700 €
Conservatoire et écoles de musique	86 000 €

Les recettes sont généralement liées au paiement d’un service rendu, sauf pour l’administration générale où la recette correspond essentiellement à la mise à disposition de personnels et aux remboursements des frais de bâtiments par les communes du groupement.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes – s’élève à 21 270 200 euros.

Au vu des bases estimées et des taux proposés, le produit de la fiscalité devrait être le suivant :

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe d’Habitation	12,56 %	5 602 200 €
Taxe Foncier Bâti	2,37 %	897 800 €
Taxe Foncier Non Bâti	6,37 %	241 200 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,73 %	2 496 700 €
Taxe d’enlèvement des ordures ménagères	11,70 %	4 190 000 €

Séance du conseil communautaire du 31 Mars 2017 : délibération n° 2017/132

Les autres produits d'impôts et taxes ont été estimés ainsi :

CVAE	1 322 200 €
TASCOM	396 500 €
IFER	218 000 €
Taxe additionnelle FNB ...	22 600 €
FPIC	470 000 €

La recette de la taxe de séjour est estimée à 110 000 euros et les recettes perçues pour l'aire de grand passage à 1 000 euros.

Enfin l'attribution de compensation à percevoir a été estimée à 5 302 000 euros.

Le chapitre 74 – Dotations et Participations – s'élève à 5 280 751,80 euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 650 000 euros.

Les autres attributions de l'Etat pour exonération en matière de CFE, TH et TF ainsi que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle sont estimées à 443 658 euros.

Les principales autres recettes inscrites à ce chapitre :

- la participation du Département s'élève à 459 877 euros et concerne les ramassages scolaires (363 177 €), le Conservatoire et les écoles de musique (45 100 €), les COSEC (15 000 €), les centres de loisirs (5 300 €), le transport (16 300 €) et le pôle mobilité (15 000 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse et les garderies s'élève à 363 410 euros,
- la participation d'Eco-emballage dans le secteur des déchets s'élèvent à 215 338 euros,
- la participation de l'ADEME et du FEDER pour l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique s'élève à 60 000 euros,
- la participation du Leader et de l'ARS pour le pôle santé s'élève à 74 840 euros,
- la participation du Feader pour les filières courtes s'élève à 6 415 euros,
- la participation des Fonds Européens pour le pôle mobilité s'élève à 67 019 euros,
- la participation de l'Etat s'élève à 680 834,80 euros et concerne les contrats aidés (CUI et Emplois d'Avenir pour 447 000 €), l'aide à la mise en place de l'économie circulaire et des filières courtes (98 277,60 €), la politique d'accueil des nouveaux arrivants (43 961 €), les politiques territoriales et contractualisations (24 037,20 €), les maisons de services aux publics (57 259 €), le transport (9 600 €) et l'animation (700 €).
- la participation de la Région qui s'élève à 92 150 euros concerne le contrat de plan lié au Muséum d'histoire naturelle (8 000 €), à l'aide à la mise en place de l'économie des filières courtes (15 355 €), à la politique d'accueil des nouveaux arrivants (29 620 €), au pôle santé (1 000 €), aux politiques territoriales et contractualisations (28 175 €) et au pôle mobilité (10 000 €).
- le fond d'amorçage pour les rythmes scolaires a été inscrit pour 142 470 euros,
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits à la CCGAM s'élève à 10 240 euros,
- le montant du FCTVA calculé sur les dépenses de fonctionnement de la voirie et des bâtiments pour 14 500 euros.

Le chapitre 75 – Produits de gestion courante – s'élève à 9 540 euros.

Cela correspond aux locations suivantes :

- location de la salle du Moulin du Vallon : 2 000 € et les charges du logement des concierges du moulin du vallon et de l'ancien centre de secours : 4 820 €,
- les recettes pour la fourrière automobile : 200 €,
- les recettes publicitaires sur les bus urbains : 2 520 €.

Le chapitre 76 – Produits financiers – s'élève à 7 199,74 euros.

Il correspond aux remboursements par la Communauté Urbaine du Creusot – Montceau et les communes sortantes des intérêts d'emprunts contractés par la CCAM et la CCAC.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – s'élèvent à 124 250 euros.

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **5 880 671,17 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'équilibre à **11 488 496,37 euros**. Ce montant comprend les restes à réaliser et le besoin de financement de l'ex-CCGAM.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Les dépenses d'équipement envisagées en 2017 **aux chapitres 20 à 23 s'élèvent à 5 023 106,10 euros** et se décomposent de la façon suivante :

I°) Les crédits nouveaux inscrits pour les projets "structurants" : 2.258.276 €.

*** Multi accueil de Couches :**

- 60 000 euros de crédits ont été ouverts pour l'étude du projet.

***Bibliothèque multimédia :**

- 1 874 256 euros ont été budgétés sur cette année pour la maîtrise d'œuvre, les travaux et le mobilier.

***Economie :**

- le solde pour l'extension du centre hospitalier et de la clinique a été budgété à hauteur de 24 020 euros.

*** Gestion du patrimoine rural :**

- la continuité de la création d'itinérances vertes sur l'Autunois (tronçon : Curgy - Dracy Saint Loup) pour 250 000 euros,
- Diverses études avant la réalisation des travaux inscrits au contrat territorial de l'eau. Elles sont budgétées à hauteur de 50 000 euros.

II°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 2.176.271 €.

Il s'agit d'enveloppes globales par service dont les principales sont :

*** Education :**

- 40 000 euros pour l'acquisition de mobilier, de matériels informatiques et de tablettes numériques.

*** Restaurants scolaires :**

- 40 000 euros pour des travaux d'aménagement et l'achat de divers matériels.

*** Centre nautique :**

- 17 900 euros pour divers travaux et l'acquisition de matériels.

*** Voirie :**

- 870 000 euros pour les travaux et la signalétique.

*** Déchets :**

-180 000 euros pour l'achat d'une benne à ordures ménagères et de nouveaux équipements pour les points d'apports volontaires.

*** Bâtiments communautaires :**

- 146 200 euros pour divers travaux, dont l'aménagement des locaux du CIAS dans une partie du centre social St Jean.

*** Pôle matériels :**

- 10 000 euros pour l'acquisition d'outillage.

*** Pôle transport – mobilité :** 30 000 € pour la mise en place de plateformes de recharge solaire dans le cadre du programme TEPCV.

*** Gestion du patrimoine rural :**

- 30 000 euros pour l'achat de divers matériels.

Séance du conseil communautaire du 31 Mars 2017 : délibération n° 2017/132

*** Bibliothèque communautaire et réseau des bibliothèques :**

- 330 000 euros pour le schéma numérique de la bibliothèque multimédia.

*** Pôle numérique :**

- 50 000 euros pour diverses actions (ex. E-tourisme)

*** Informatique :**

- 98 000 euros pour l'achat de matériels et de logiciels.

*** Conservatoire de musique :**

- 18 950 euros pour diverses acquisitions.

*** Espace sport nature :**

- 29 050 euros pour l'achat de VTT et VAE.

*** COSEC :**

- 61 150 euros pour l'étude du COSEC d'Epinac.

*** Muséum d'Histoire Naturelle :**

- 50 000 euros pour le contrat de plan 2016 et 2017.

*** Urbanisme :**

- 150 000 euros pour le PLUi et le solde du POS de Couches.

III°) Les dépenses pour le chauffage urbain (P3) s'élèvent à 14 860 euros.

IV°) Les différentes subventions d'équipement proposées représentent 573 699,10 euros et se décomposent de la façon suivante :

-23 425 euros de fonds de concours provisionnés dans le cadre du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal signé en 2016,
-215 000 euros pour soutenir l'aide à l'immobilier des entreprises de notre territoire,
-75 000 euros pour aider à la numérisation du cinéma Arletty,
-10 000 euros pour la Maison du patrimoine oral,
-10 000 euros pour soutenir la démarche portée par l'AMDF de développement des équipements domotiques dans des foyers test,
-20 000 euros pour l'Espace Saint Ex pour l'aménagement de chambres (deuxième tranche de la subvention),
-23 000 euros pour les études préalables au projet du Haut Folin,
-5 000 euros pour l'acquisition par l'aéroclub d'une radio,
-15 069 euros de subventions FEADER à reverser à l'AMI et à la SICA dans le cadre de la convention de partenariat pour la réalisation de l'opération : « vers la structuration des approvisionnements en produits alimentaires locaux et leur valorisation sur le Grand Autunois-Morvan »,

Il est précisé également que l'abattoir bénéficiera d'une subvention d'équipement spécifique de 177 205,10.

En effet, bien qu'il s'agisse d'un service public industriel et commercial (SPIC), le fonctionnement de cet équipement exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive de la redevance d'usage dans des proportions prohibitives pour les clients actuels, sous peine de mettre en danger ce service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer en faveur d'une subvention d'investissement de 177.205,10 € et d'une subvention de fonctionnement de 77 710 €, du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir.

Les diverses dépenses financières « chapitre 16 » s'élèvent à 1 026 000 euros :

Elles correspondent au remboursement en capital de la dette.

Les opérations pour compte de tiers s'élèvent à 975 744 euros.

Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 124 250 euros.

Elles correspondent aux subventions d'équipements transférées au compte de résultat.

La reprise anticipée du besoin de financement de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **3 237 526,71 euros**.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **1 101 869,56 euros**.

Les recettes se détaillent ainsi :

Les recettes estimatives d'équipement «chapitre 13» s'élèvent à 1 182 665 euros et sont notamment affectées aux compétences suivantes :

* Micro-crèche de Couches : 14 400 €

* Bibliothèque multimédia et réseau des bibliothèques : 740 265 € pour le solde des travaux (y compris signalétique et mobilier) mais également au titre du schéma numérique.

* Economie : 40 000 €

Il s'agit de la participation de l'ARS, du centre hospitalier d'Autun et de la clinique du Parc pour l'étude d'extension du centre hospitalier « hôpital – clinique ».

* Gestion du patrimoine rural : 215 000 € dans le cadre des itinérances vertes et du contrat territorial de l'Eau.

* Aménagement des locaux du CIAS : 37 000 €

* Pôle mobilité : 20 000 € : dans le cadre du programme TEPCV.

* Pôle numérique : 25 000 € dans le cadre du plan de développement du numérique signé avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

* Espace Sport Nature : 15 000 €

Il s'agit des subventions reçues dans le cadre du programme Leader Morvan 2014-2020 via l'appel à projet Massif Central, pour l'acquisition de VTT.

* Gestion du Muséum d'histoire naturelle : 31 000 €

Subvention versée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat de plan 2016 et 2017.

* Système alimentaire local : 20 000 €

Dans le cadre du partenariat avec la SICA et l'AMI pour l'opération liée au système alimentaire local.

* Urbanisme : 15 000 €

Il s'agit du remboursement par la Ville de Couches du solde de la révision générale du PLU communal.

Un emprunt (« chapitre 16 ») de 1 594 692 euros a été inscrit.

Les recettes financières s'élèvent à 2 875 648,79 € et correspondent aux Fonds de Compensation de la T.V.A. pour 736 450,61 euros, aux remboursements par la Communauté Urbaine et les communes sortantes du capital des emprunts contractés par la CCAM et la CCAC (12 648,49 €) et aux excédents de fonctionnement capitalisés (2 126 549,69 € au compte 1068) suite à la reprise anticipée des résultats de clôture 2016 de l'ex-CCGAM.

Les opérations pour compte de tiers s'élèvent à 975 744 euros.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 2 646 900 euros et correspondent aux amortissements de l'exercice et au virement de la section de fonctionnement.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **2 212 846,58 euros**.

Les Budgets annexes

Le budget annexe du Parc des Expositions

Ce budget est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Je vous présente les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif :

- un besoin de financement de la section d'investissement de 150.594,53 euros.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 211.672,33 euros.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 61.077,80 euros.

De ce résultat, il convient de retrancher les reports en dépenses de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017, à savoir 1.848,04 euros.

Soit un résultat final prévisionnel de **59.229,76 €** pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 1 222 544,75 euros, dont 922 676,18 euros pour la section de fonctionnement et 299 868,57 euros pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général – s'élève à **490 250 euros**.

Les fluides représentent 91 000 euros. Les impôts, assurances et taxes diverses s'élèvent à 8 700 euros, la communication à 20 000 euros, les prestations extérieures et location diverses à 315 500 euros et les autres charges à 55 050 euros.

Le chapitre 012 – Charges de personnel – s'élève à **175 000 euros**.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – s'élève à **12 000 euros** et correspond aux droits d'auteurs versés à la Sacem.

Le chapitre 66 – Charges financières – s'élève à **98 000,18 euros** et correspond aux intérêts des emprunts et aux ICNE (intérêts courus non échus).

Les écritures d'ordre – s'élèvent à **147 426 euros**.

Il s'agit, pour 37 910 euros des dotations d'amortissements de l'exercice et pour 109 516 euros du virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 70 – Produits des services – s'élève à **209 000 euros**.

Il s'agit de :

- 155 000 euros de locations de salles, de matériels et la réalisation de prestations pour les 10 ans de l'Eduen,
- 50 000 euros de recettes issues de prestation de loisirs (patinoire, soirée dansante, show chorégraphique),
- 4 000 euros de la revente d'animations.

Le chapitre 74 – Dotations et participations – s'élève à **653 205,42 euros**.

Il s'agit de :

- la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour 637 205,42 €
- du remboursement des emplois d'avenir par l'Etat pour 16 000 €.

Les écritures d'ordre – s'élèvent à **1 241 euros**.

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

Séance du conseil communautaire du 31 Mars 2017 : délibération n° 2017/132

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **59 229,76 euros**.

*** La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

En raison des dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre des 10 ans de l'Eduen, il n'a pas été retenu de crédits en investissement autres que les dépenses liées au chauffage urbain, soit **au chapitre 21 : 1 000 euros**.

-dépenses financières au **chapitre 16** pour **145 185 euros** correspondant au remboursement du capital de la dette.

-les **écritures d'ordre** s'élèvent à **1 241 euros** et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

La reprise anticipée du besoin de financement de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **150 594,53 euros**.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **1 848,04 euros**.

Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :

- **152 442,57 euros** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068, suite à la reprise anticipée des résultats de clôture 2016,

- **147 426 euros d'écritures d'ordre** correspondant aux amortissements de l'exercice et au virement de la section de fonctionnement.

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Je vous présente les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 7.875,05 euros,
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 66.039,85 euros.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 73.914,90 euros.

De ce résultat, il convient de retrancher la vente d'un véhicule en 2016, soit 500 euros au compte 1064 et les reports de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017, à savoir 13.710,60 euros en dépenses,

Soit un résultat final prévisionnel de **59.704,30 €** pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 173 089,90 euros toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée à 148 239,30 euros.

Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) pour 85.000 € et du remboursement des vidanges par certains d'entre eux (chapitre 75) pour 3 535 €.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **59 704,30 euros**.

Séance du conseil communautaire du 31 Mars 2017 : délibération n° 2017/132

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (chapitre 011 et 012) pour 128 200 euros,
- l'ouverture de crédits à hauteur de 1 000 euros pour la prise en charge de créances admises en non-valeur (chapitre 65),
- l'ouverture de crédits à hauteur de 1 000 euros pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (chapitre 67),
- des dépenses imprévues pour 7 399,30 euros (chapitre 022),
- la dotation aux amortissements : 10 640 euros (chapitre 042).

La section d'investissement est équilibrée à 24 850,60 euros.

Les recettes d'investissement concernent :

- 5 835,55 euros correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068, suite à la reprise anticipée des résultats de clôture 2016,
- 500 euros correspondant aux écritures liées à la vente d'un véhicule en 2016,
- l'amortissement des immobilisations pour 10 640 € (chapitre 040).

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **7 875,05 euros**.

Les dépenses d'investissement concernent

- l'acquisition d'un véhicule de service et divers matériels pour 11 140 euros (chapitre 21).

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **13 710,60 euros**.

Le budget annexe de l'abattoir

Ce budget est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Je vous présente les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 82.888,59 euros,
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 46.376,63 euros.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 129.265,22 euros.

De ce résultat, il convient de retrancher les reports de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017, à savoir :

- en dépenses : 445.702,99 euros
- en recettes : 373.785,81 euros

Soit un résultat final prévisionnel de **46.376,63 €** pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 1 002 425,62 euros toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée à 250 148,06 euros.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- la taxe d'usage versée par les utilisateurs qui est estimée à 45 000 euros,
- l'intéressement sur le chiffre d'affaires provenant de l'activité salle découpe pour 17 760 euros,
- le remboursement de la taxe foncière par le délégataire estimée à 12 000 euros,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour un montant de 77 710 euros,
- le produit exceptionnel relatif au remboursement par le délégataire du montant des amortissements des immobilisations reprises par le délégant pour 13 301,43 euros,
- la quote-part des subventions d'investissement pour 38 000 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **46 376,63 euros**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- divers frais de fonctionnement : 10 750 euros,
- la taxe foncière et la TEOM : 12 000 euros,
- la contribution pour sujétion de service public : 99 000 euros,
- le remboursement des intérêts des emprunts et autres charges financières pour 29 400 euros,
- les dépenses imprévues : 3 000 euros,
- la dotation aux amortissements : 73 000 euros,
- le virement à la section d'investissement pour 22 998,06 euros.

La section d'investissement est équilibrée à 752 277,56 euros.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- de subventions d'équipement versées dans le cadre du contrat de ruralité pour 22 400 euros,
- d'une subvention d'équipement versée par le budget principal de la CCGAM d'un montant de 177 205,10 euros,
- de l'amortissement des immobilisations pour 73 000 euros,
- du virement de la section de fonctionnement pour 22 998,06 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **82 888,59 euros**.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **373 785,81 euros**.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital des emprunts pour 68 574,57 euros,
- du lancement des travaux VRD pour la construction de la nouvelle tuerie pour 200 000 euros,
- des écritures d'ordre relatives aux subventions d'équipements transférées au compte de résultat pour 38 000 euros.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **445 702,99 euros**.

Le budget annexe des immeubles productifs de revenus :IPDR

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des spécialistes, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relai, le pôle pêche-habitat de loisirs et le domaine de La Boulaye (qui était auparavant un budget annexe à part).

Je vous présente les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif (consolidation des budgets annexes 2016 : immeubles productifs de revenus et domaine de La Boulaye) :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 64.167,21 euros,
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 60.142,24 euros.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 124.309,45 euros.

De ce résultat, il convient de retrancher les reports de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017, à savoir :

- en dépenses : 42.290,23 euros
- en recettes : 39.901,00 euros

Ainsi le résultat final prévisionnel de la section de fonctionnement est de **60.142,24 €**.

Ce budget est suivi hors taxe car il est assujéti à la TVA; des loyers étant versés pour ces équipements.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à 1 157 374,89 euros.

La section de fonctionnement est équilibrée à 680 078,68 euros.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- les loyers : 28 000 euros pour le centre de ressources numériques, 29 500 euros pour la maison des spécialistes, 35 000 euros pour la maison des entreprises, 50 000 euros pour le pôle formation, 42 000 euros pour la maison de santé de Couches, 19 008 euros pour la maison de santé d'Épinac, 20 000 euros pour les chalets de loisirs d'Étang et 3 900 euros pour l'atelier relai à Étang.
- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour 26 910 euros,
- une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté pour le fonctionnement du centre de ressources numériques d'un montant de 47 000 euros.
- le remboursement par l'État des emplois aidés : 13 500 euros,
- une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 258 468,44 euros,
- la quote-part des subventions d'investissement pour 46 650 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **60 142,24 euros**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- la maintenance et le coût des intervenants extérieurs : 31 250 euros,
- l'achat de fluides : 77 700 euros,
- l'achat de fournitures et petits équipements : 7 900 euros,
- les locations mobilières et immobilières : 30 000 euros,
- les charges locatives : 13 600 euros
- les taxes foncières et la TEOM : 24 320 euros,
- divers frais de fonctionnement, dont assurances et frais de télécommunication : 25 530 euros,
- les salaires et charges : 110 000 euros,
- l'ouverture de crédits pour des créances admises en non-valeur pour 2 000 euros,

- le remboursement des intérêts d'emprunt et des ICNE : 49 300,68 euros,
- l'ouverture de crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieurs : 1 000 euros,
- le virement à la section d'investissement pour 177 415 euros,
- les amortissements pour 130 063 euros.

La section d'investissement est équilibrée à 477 296,21 euros.

Les recettes d'investissement sont :

- 27 960 euros de subvention du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour le centre de ressources numériques et l'extension de la maison de santé d'Épinac,
- 9 105 euros de subvention du Conseil départemental pour le centre de ressources numériques et l'extension de la maison de santé d'Épinac,
- 7 685 euros de subvention du FEDER pour le centre de ressources numériques,
- 21 000 euros de subvention de la DETR pour l'extension de la maison de santé d'Épinac,
- les amortissements et le virement de la section de fonctionnement pour 307 478 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **64 167,21 euros**.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **39 901,00 euros**.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital des emprunts pour 104 360 euros,
- des dépôts et cautionnements à rembourser pour 1 100 euros,
- l'équipement du centre de ressources numériques pour 20 000 euros,
- l'achat de mobilier pour la maison des spécialistes à hauteur de 2 000 euros,
- l'AMO pour la maison de santé d'Étang : 100 000 euros,
- de travaux d'extension pour la maison de santé d'Épinac : 70 750 euros,
- du programme P3 du chauffage urbain pour 1 700 euros,
- de l'ouverture de crédits pour les mises aux normes, des levées et prescriptions électriques des aménagements divers pour l'ensemble des bâtiments et de la quote-part des subventions d'investissement.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **42 290,23 euros**.

Le budget annexe de l'aérodrome

Je vous présente les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 14.353,16 euros,
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 2.874,63 euros.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 17.227,79 euros.

Ainsi le résultat final prévisionnel de la section de fonctionnement est de **2.874,63€**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à 50 203,16 euros.

La section de fonctionnement est équilibrée à 30 350,00 euros.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 10 000 euros,
- le remboursement des fluides et de la TEOM estimé à 1 990 euros,
- la quote-part des subventions d'investissement à hauteur de 1 000 euros,
- une subvention d'équilibre qui s'élève à 14 485,37 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **2 874,63 euros**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- les fluides pour 1 750 euros,
- l'entretien et la réparation de fissures sur la piste pour 6 000 euros,
- divers frais de fonctionnement pour 1 700 euros,
- les assurances pour 2 500 euros,
- la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 2 800 euros,
- la taxe foncière et la TEOM pour 10 100 euros,
- les dotations amortissements pour 5 500 euros.

La section d'investissement est équilibrée à 19 853,16 euros.

Les recettes d'investissement concernent :

- l'amortissement des équipements pour 5 500 euros,

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **14 353,16 euros**.

Les dépenses d'investissement concernent :

La mise en protection de l'aire d'atterrissage et de l'équipement et les écritures d'ordre relatives aux subventions d'équipements transférés au compte de résultat.

Le budget annexe des Zones d'Activité Economique

Je vous présente les résultats prévisionnels pris par anticipation dans l'élaboration du budget primitif et qui correspondent au budget annexe du PASA qui a été intégré en 2017 au budget annexe des ZAE :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 76.693,05 euros,
 - un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 44.038,61 euros.
- Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 120.731,66 euros.

De ce résultat, il convient de retrancher les reports de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017, à savoir :

- en dépenses : 6.060,00 euros

Ainsi le résultat final prévisionnel de la section de fonctionnement est de **44.038,61 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à 1.188.864,68 euros.

La section de fonctionnement est équilibrée à 286 678,57 euros.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- le droit de pesage perçu au PASA : 200 euros,
- les loyers versés par l'entreprise FSA : 1 000 euros,
- le remboursement par la Ville des intérêts d'emprunts contractés pour les travaux réalisés au PASA avant le transfert à la CCGAM, soit 36 497,13 euros,
- le reversement, par la Ville, du produit de la vente d'une parcelle du PASA « la cathédrale » : 10 304,17 euros,
- une subvention d'équilibre qui s'élève à 10 000 euros,
- les écritures d'ordre relatives à la quote-part des subventions pour 157 585 euros et la variation des stocks de terrains aménagés à Etang pour 27 053,66 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2016 du budget du PASA, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **44 038,61 euros**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun et la CCGAM pour 41 850 euros,
- des dépenses imprévues pour 6 500 euros,
- divers frais de fonctionnement à hauteur de 47.936 euros (26 436 € pour le PASA, 10 000 € pour la zone de St Forgeot, 11 500 € pour la zone de Bellevue),
- les écritures d'ordre relatives au virement à la section d'investissement (40 138,91 €), aux dotations aux amortissements (123 200 €) et aux variations de stocks (27 053,66 €).

La section d'investissement est équilibrée à 902 186,11 euros.

Les recettes d'investissement concernent :

- la participation de la Ville d'Autun, conformément au protocole d'accord signé en juillet 2015, s'élève à 100 000 euros,
- la subvention versée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : 120 000 euros
- la subvention versée par la DETR : 160 000 euros,
- le remboursement par la Ville du capital des emprunts contractés pour les travaux réalisés avant le transfert à la CCGAM : 135 100,49 euros,
- la vente de parcelles sur les zones de St Forgeot et Bellevue : 120 000 euros,
- le virement de la section de fonctionnement : 40 138,91 euros,
- les amortissements des investissements réalisés : 150 253,66 euros.

La reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2016, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif s'élève à **76 693,05 euros**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à 558 537,45 euros se décomposent de la façon suivante :

- PASA : 11 744,10 euros,
- Bellevue : 36 793,35 euros,
- Saint Forgeot : 500 000 euros,
- Couches : 10 000 euros.

Le capital des emprunts transférés et contractés depuis 2014 s'élève à 152 950 euros et les écritures d'ordre à 184 638,66 euros.

Par ailleurs **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **6 060 euros**.

Le budget annexe de la salle Jean Genet

Il s'agit de la salle événementielle transférée de la communauté de communes entre Monts et Vignes et dont la mise à disposition a débuté le 15 février 2017.

Ce budget annexe est suivi en TTC et s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à 298 594,48 euros.

La section de fonctionnement est équilibrée à 264 584,48 euros.

Les recettes concernent :

- la billetterie : 12 500 euros,
- le remboursement par le RAM et la ludothèque des fluides et frais de bâtiment payé en totalité par ce budget annexe : 14 500 euros,
- le remboursement des intérêts (21 026,46 €) liés au Bail emphytéotique administratif (BEA) souscrit pour la construction, le financement et la maintenance de cet équipement. Ce remboursement sera effectué par la Communauté Urbaine du Creusot Montceau pour les communes d'Essertenne, Perreuil, St Firmin et St Pierre de Varenne,
- les subventions versées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (4 800 €), le Conseil Départemental (10 000 €) et la DRAC (15 000 €),
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM : 186 758,02 euros.

Les dépenses concernent :

- les fluides : 4 700 euros,
- la redevance annuelle des loyers de maintenance (L2) du BEA : 25 000 euros,
- le remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et la maintenance chaufferie : 17 000 euros,
- les différents prestataires de spectacles : 42 000 euros,
- les dépenses courantes de fonctionnement : 15 410 euros,
- les frais de personnels : 85 800 euros
- les droits de Sacem : 4 700 euros,
- les intérêts liés au BEA : 50 530 euros
- le virement à la section d'investissement : 12 034,48 euros,
- la dotation aux amortissements de biens : 7 410 euros.

La section d'investissement est équilibrée à 34 010,00 euros.

Les recettes concernent :

- les subventions versées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (1 250 €) et le Conseil Départemental (1 250 €),
- le remboursement du capital lié au Bail emphytéotique administratif (BEA) par la Communauté Urbaine du Creusot Montceau : 12 065,52 euros,
- Le virement de la section de fonctionnement : 12 034,48 euros
- l'amortissement des biens : 7 410 euros.

Les dépenses concernent :

- les installations générales : 5 000 euros,
- le montant de TVA lié au BEA : 13 260 euros,
- le capital lié au BEA : 15 750 euros.

Il est rappelé que les budget principal fait également l'objet d'une présentation par fonction. En outre, les annexes contiennent de nombreux renseignements complémentaires comme l'état de la dette, l'état du personnel, les subventions versées aux associations, etc.

Le Bureau Communautaire a validé le projet de budget 2017 lors de sa séance du 21 mars 2017."

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 opposition et 7 abstentions)**

- ADOpte** le budget primitif 2017,
- AUTORISE** le versement des subventions,
- AUTORISE** le versement d'une subvention d'équipement au budget annexe de l'abattoir d'un montant de 177 205,10 €,
- AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'abattoir d'un montant de 77 710,00 €,
- APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de clôture de l'ex-CCGAM, budget principal et budgets annexes,
- APPROUVE** le tableau des effectifs,
- AUTORISE** la réalisation des emprunts,
- AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2017.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

07 AVR. 2017
10 AVR. 2017

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/132.1

Objet : Taux et fiscalité.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay
Première Vice-Présidente**

"Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à la réunion de travail du 15 mars à Couches à laquelle tous les maires et les membres du bureau étaient conviés.

Notre nouvelle communauté de communes, qui est issue de la fusion de deux communautés et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Saint-Maurice-les-Couches compte à présent 55 communes.

Le vote du budget primitif 2017 se place dans un contexte financier et politique incertain, compte tenu de l'absence de données financières et fiscales de l'état au moment de sa préparation.

Le bilan global des mesures de la loi de finances initiale pour 2017 peut se résumer ainsi :

- réduction de l'effort demandé au bloc communal par rapport à la contribution au redressement des finances publiques, il est prévu un allègement de la part supportée par le bloc communal qui serait de 2,7 milliards d'euros au lieu des 3,67 initialement prévus,
- réduction continue des compensations d'exonérations, à l'exception des compensations TH pour personnes défavorisées,
- réduction des subventions versées par les financeurs du bloc communal (département, région), ces derniers étant eux aussi appelés à réduire leurs dépenses.

Tenant compte de ces constats, les grandes options budgétaires retenues pour 2017 sont les suivantes:

Au vu du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal (PCSFF) signé par les communes membres en 2016, un fonds de concours égal à celui de 2016 sera versé aux communes signataires de cette convention.

Par ailleurs, pour limiter l'impact fiscal sur le contribuable des communes entrantes, il est proposé un ajustement des taux ménage intercommunaux limité à + 1% des taux votés en 2016 par l'ex-CCGAM.

Il est également proposé de retenir le taux de contribution foncière des entreprises (CFE) qui s'élèverait à 26,73 %, taux estimatif communiqué par les services de l'Etat.

Les taux ménages et entreprise seraient alors les suivants en 2017 :

Taxe d'Habitation (TH)	12,56 %
Taxe Foncier Bâti (TFB)	2,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	6,37 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,73 %

Pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait porté à 11,70 % au lieu de 11,50 % en 2016.

Concernant les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est applicable depuis 2015. Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,0080 € le litre.

Ces taux sont fixés par le Comité Syndical du SIRTOM.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 opposition et 7 abstentions)**

- **ADOpte** les taux d'imposition 2017 (TH, TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe d'Habitation (TH).....	12,56 %
Taxe Foncier Bâti (TFB).....	2,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,37 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,73 %

- **ADOpte** le taux de la TEOM à 11,70 % pour les communes ne relevant pas du SIRTOM de Chagny et la mise en place de la TEOMi pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny dans les conditions suivantes :

- la part fixe de 90 % par rapport au taux de 10,70 %, soit 9,63 %,
- la part variable 0,0080 € du litre levé pour tous les administrés et les services disposant d'une base d'imposition,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/132.2

Objet : Fixation du coefficient multiplicateur à appliquer à la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Première Vice-Président**

" Chers collègues,

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la nouvelle CCGAM percevra de droit la Tascom sur tout le périmètre selon la règle suivante :

- le coefficient de l'ex-CCGAM (soit 1,10) s'appliquera sur son ex-périmètre,
- le coefficient de l'ex-CC Monts et Vignes (soit 1,00) s'appliquera pour les 4 communes rattachées,
- les coefficients communaux des ex-communes de la CCBVA (soit 1,00) s'appliqueront sur leurs territoires.

Pour 2018, conformément au vote du Conseil Communautaire décidé en 2016, il vous est proposé de passer ce coefficient multiplicateur à 1,15.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 opposition et 7 abstentions)**

- **FIXE** le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,15 pour application dès le 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2^{ème} vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14); Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/133

Objet: Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme de modernisation de l'abattoir.

"Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire du 6 juin 2014 a autorisé le lancement du marché d'appel d'offres restreint afin de recruter le maître d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle tuerie de l'abattoir de l'Autunois-Morvan. Les années 2015 et 2016 ont permis la passation du marché de maîtrise d'œuvre et l'année 2017 verra le lancement des travaux.

Le montant total de l'opération de modernisation de l'abattoir qui se décompose en une phase de réalisation d'un nouveau atelier d'abattage et une phase d'adaptation des ateliers de transformation est estimé à 4.500.000 € HT et son achèvement est prévu fin 2018. Les crédits de paiement s'étalent sur la durée globale, de 2017 à 2019. Rappelons que le coût travaux, au sens strict, est estimé à 4 200 000 € HT.

Au stade actuel du dossier, nous ne pouvons détailler précisément les différents postes de ce projet.

Le phasage de l'autorisation de programme présentée ici est le suivant :

	2017	2018	2019
Coût de l'opération HT	639 277.20 €	3.000.000 €	860 722.80 €

Les crédits de paiement 2017 seront donc de 639 277.20 € HT et seront inscrits au titre de l'exercice budgétaire 2017 en report ou en crédits nouveaux.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Considérant que le vote en AP / CP est nécessaire au suivi de ce dossier,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(4 abstentions),**

- **APPROUVE** l'ouverture d'une autorisation de programme pour le programme de modernisation de l'abattoir d'un montant estimatif de 4.500.000 euros HT.

- **APPROUVE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2017	639 277,20 €
2018	3.000.000,00 €
2019	860 722,80 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 4.500.000 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions diverses	1.350.000 €
Autofinancement ou emprunt	3.150.000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le

et publié, affiché ou notifié, le

Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

07 AVR. 2017

10 AVR. 2017

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/134

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'aménagement du Parc d'Activités Saint-Andoche « PASA ».

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT
Vice-Président**

"Chers Collègues,

Depuis le 1er janvier 2017, le budget annexe des Zones d'activités économiques s'est substitué au budget annexe du PASA.

Les travaux programmés sur le site du PASA arrivant à leur fin, il convient d'actualiser les crédits de paiement pour l'année 2017, suite aux réalisations 2016.

Le montant total de l'opération d'aménagement serait revu à la baisse. Le montant estimé à **844.529 € HT** ne serait que de **807.110 € HT**. Seule la ventilation des crédits sur les différentes années est à revoir.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2014, 2015, 2016, des reports sur 2017 et des prévisions pour 2017 :

	2014	2015	2016	2017
Etudes	6.455,00	12.961,00		6.060,00
Diagnostic et aménagements divers		229 785,61	14 292,02	3.590,15
Travaux voirie et réseaux	19.749,94	514.216,28		
Avenant et aléas				
Dépenses HT	26.204,94	756.962,89	14 292,02	9.650,15

Les crédits de paiement 2017 seront donc de 9.650,15 € HT.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement de la zone du PASA d'un montant de 807.110 euros HT.

APPROUVE le phasage en crédits de paiement suivant :

2014	26.204,94 €
2015	756.962,89 €
2016	14.292,02 €
2017	9.650,15 €

PRECISER que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

PRECISER que les dépenses de l'AP de 807.110 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions	119.940 €
Vente diverses	102.250 €
Participation Ville Autun, autofinancement et emprunt	584.920 €

AUTORISER Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/135

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la construction du multi-accueil de Mesvres.

**Rapport de Madame Monique GATIER,
Vice-Présidente**

"Chers Collègues,

Cette structure a été mise en service en septembre 2016, il convient d'actualiser cette AP/CP en fonction des réalisations 2016 et des restes à réaliser sur 2017. Le montant de l'AP/CP est revu à la baisse, à savoir, à ce jour 871.632,59 euros TTC au lieu de 978.005,88 euros TTC.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2014, 2015, 2016 et des reports sur 2017 :

	2014	2015	2016	2017
Etudes et honoraires	26.380,56 €	36.266,04 €	6.083,11	5.220,00 €
Construction	19.767,55 €	503.048,25 €	223.827,72	17.075,00 €
Imprévus		11.347,38 €		
Mobiliers			22.616,98	
Dépenses TTC	46.148,11 €	550.661,67 €	252.527,81	22.295,00 €

Les crédits de paiement 2017 seront donc de 22.295,00 €, inscrits dès le budget primitif.

Le bureau communautaire du 21 mars 2017 s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction du multi-accueil de Mesvres d'un montant de 871.632,59 euros TTC.

ADOpte le phasage en crédits de paiement suivant :

2014	46.148,11 €
2015	550.661,67 €
2016	252.527,81 €
2017	22.295,00 €

PRECISE que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

PRECISE que les dépenses de l'AP de 871.632,59 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit, au vu des connaissances actuelles :

Subventions	572.777,00 €
FCTVA	142.685,88 €
Autofinancement	156.169,71 €

AUTORISE Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **07 AVR. 2017**
et publié, affiché ou notifié, le **10 AVR. 2017**
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/136

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la bibliothèque multimédia.

**Rapport de Monsieur Emile LCONTE,
Vice-Président**

"Chers Collègues,

La bibliothèque multimédia restera située à l'hôtel de ville ce qui nécessite une réhabilitation de certaines parties de ce bâtiment et un aménagement intérieur faisant intervenir à la fois la Ville d'Autun en tant que propriétaire des lieux, et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, du fait de sa compétence statutaire.

Afin d'optimiser les moyens techniques et financiers, il a été décidé, par délibération de la Communauté de Communes en date du 4 décembre 2013 et par délibération de la Ville d'Autun en date du 11 décembre 2013, de recourir aux modalités de la co-maîtrise d'ouvrage organisée par l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Ainsi, il a été transféré de manière temporaire par convention à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération (passation des marchés et suivi de l'exécution pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux).

La Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan prendront chacune en charge le montant des prestations et travaux liés à l'opération au prorata des surfaces que chacune d'elle occupera (surfaces occupées par la bibliothèque multimédia pour la CCGAM, surfaces occupées par les services de la Ville pour la Ville d'Autun). La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan paiera l'ensemble des factures et refacturera ensuite à la ville les prestations réalisées pour son compte.

Après l'ouverture des offres des entreprises concernant les travaux, le montant total de l'opération est estimé à 5.203.780 € HT, soit 6.231.910 € TTC et son achèvement est prévu pour 2017. Les crédits de paiement s'étalent sur la durée globale, de 2015 à 2018, et correspondent à la réalisation annuelle d'études, de travaux, d'aménagement, d'aléas et d'assurances dommage ouvrage.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2015, 2016 des reports sur 2017 et des prévisions pour 2017 et 2018 :

	2015	2016	2017	2018
Maîtrise d'oeuvre	255.673,76	187.499,95	170.143,29	
Travaux bâtiment		2.514.296,75	1.917.193,25	
Travaux Fonds ancien			360.000,00	
Conduite d'opération	10.878,00	10.843,06	7.040,94	
Assurance dommage			38.142,00	
Préservation du fonds ancien (déménagement et mise en sécurité)	59 308,26	14.721,65	93.970,09	
1% artistique			25.000,00	
Aléas		7.967,27		209.231,73
Aménagement intérieur			238.510,43	111.489,57
Dépenses TTC	325.860,02	2.735.328,68	2.850.000,00	320.721,30

Les crédits de paiement 2017 seront donc de 2.850.000 € inscrits dès le budget primitif.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions),

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia d'un montant de 5.203.780 € HT, soit 6.231.910 € TTC.

- **APPROUVE** Le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,68 €
2017	2.850.000,00 €
2018	320.721,30 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 6.231.910 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit, au vu des connaissances actuelles :

Subventions	2.534.645 €
FCTVA	1.011.925 €
Coût net ville d'Autun	1.222.844 €
Autofinancement GAM	1.462.496 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture le **07 AVR. 2017**
et publié, affiché ou notifié le **10 AVR. 2017**
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/138

Objet : Attribution d'une subvention au cinéma Arletty dans le cadre de son projet d'agrandissement et mise en conformité.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

"Chers Collègues,

Vous avez délibéré en novembre dernier pour approuver le versement d'une subvention à la SARL Cinéma Arletty à hauteur de 75.000 € pour le soutien à son projet de réalisation d'un nouvel équipement cinématographique, moderne, attractif, répondant aux normes actuelles et pour répondre à l'obligation de mise aux normes accessibilité pesant sur les exploitants d'établissements recevant du public.

Une subvention de 10 000 € sera également versée au titre de l'aide numérique.

Ce projet d'établissement, classé «Art et Essai» permettra de maintenir une activité cinématographique de qualité et présente un intérêt public indéniable tant pour la population de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan que pour l'attractivité économique du territoire.

La convention jointe a pour objet de définir les conditions d'attribution à la SARL Cinéma Arletty de cette subvention de soutien à la réalisation de ce projet.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier. "

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer le projet de convention joint qui prévoit le versement d'une subvention de 75.000 euros à la SARL Cinéma Arletty en soutien à son projet de réalisation d'un nouvel équipement cinématographique, moderne, attractif, répondant aux normes actuelles ainsi qu'une subvention de 10 000 € au titre de l'aide au numérique,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout autre document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président, Michel Belhomme	

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/139

Objet : Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Autunois (Autun, Couches, Epinaç), de l'Ecole d'Arts Plastiques et du Hip-Hop.

"Chers Collègues,

Le Conseil d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Autunois (CRIA) va se réunir prochainement afin de valider le projet d'établissement qu'il est prévu de mettre en place à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Il prévoit, notamment, une unification de la tarification de l'enseignement musical sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan. Ainsi, le Conservatoire d'Autun et les écoles de musique d'Epinac et de Couches proposeront les mêmes tarifs.

Ces tarifs ont fait l'objet d'une simplification. Les règles principales en sont les suivantes :

- application du quotient familial à cinq tranches.
- tarif préférentiel pour les élèves de musique traditionnelle et pour les élèves participant aux concerts de l'harmonie.
- les tarifs de locations d'instruments sont plus élevés à partir de la troisième année de location.
- une augmentation d'environ 3% a été appliquée sur les tarifs actuels avec un arrondi à l'euro le plus proche.

Vous trouverez ci-joint le détail de ces tarifs.

Les tarifs de l'École d'Arts Plastiques et des cours de Hip-Hop font également l'objet d'une augmentation d'environ 3% au 1er septembre 2017. Vous trouverez ci-joint le tableau correspondant.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Autunois, les tarifs de l'École d'Arts Plastiques et les tarifs des cours de Hip-Hop.
- **APPLIQUE** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Autunois à compter du 1er septembre 2017 conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **APPLIQUE** les tarifs de l'École d'Arts Plastiques et des cours de Hip-Hop à compter du 1er septembre 2017 conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/140

Objet : Organisation de l'accès aux services périscolaires : garderies, pause méridienne, ramassages scolaires, temps d'activités périscolaires et mise en place d'un droit d'inscription unique (droit d'entrée).

"Chers Collègues,

Les services périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sont nombreux et demandent un suivi au quotidien très important.

Ces services périscolaires sont:

- les garderies périscolaires,
- les ramassages scolaires,
- les cantines scolaires et l'encadrement du temps méridien,
- les activités périscolaires organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Il s'agit de mieux organiser l'ensemble de nos services, de les rendre plus cohérents, de savoir précisément et par avance qui les fréquente pour ajuster les moyens et éviter une gestion « improvisée » de dernière minute qui n'est pas sans risque.

Il est proposé de demander un droit d'inscription ou d'entrée dès lors qu'une famille souhaite inscrire son enfant à l'un de ces services périscolaires.

Ce droit permettrait (entre autre):

- de formaliser beaucoup plus cette obligation d'inscription à ces services (les familles ayant tendance à oublier qu'un service, même gratuit, nécessite un minimum d'organisation),
- d'asseoir une procédure et de couvrir une toute petite partie des frais administratifs liés à ces inscriptions. Nous devons régulièrement adapter nos moyens de suivi (logiciel, moyen de communication et diffusion des informations, dématérialisation de toutes ces inscriptions, coordination de toutes nos actions au quotidien),
- de faire évoluer la qualité des prestations (matériels, intervenants, formations...).

Ce droit d'inscription ou d'entrée serait exigé même si le service pour lequel l'enfant est inscrit est gratuit (cas du ramassage scolaire ou des activités périscolaires) et pour faire face, en partie, aux nouveaux coûts générés. Il s'agit d'accompagner au plan qualitatif et quantitatif le maintien de ces services périscolaires et pour deux d'entre eux leur gratuité.

Par conséquent, tout dossier d'inscription s'accompagnera d'un droit unique d'inscription aux services périscolaires d'un montant de 20,00 € pour un enfant et par an, plafonné à 30,00 € par an à compter du 2^{ème} enfant inscrit au sein d'une même famille.

Il vous a également été transmis en pièce annexe le règlement des inscriptions aux services périscolaires de la CCGAM. Il vous est précisé que ce règlement a été rédigé pour la période de l'année scolaire 2017/2018.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** le droit d'inscription unique aux services périscolaires à 20 € pour un enfant et par an. Ce droit sera plafonné à 30 € par an pour une même famille lorsque celle-ci inscrit plusieurs enfants à ces services périscolaires. Il sera exigé pour tout dossier d'inscription aux services périscolaires de la CCGAM pour l'année scolaire 2017/2018.

- **ADOpte** le règlement des inscriptions aux services périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié le	10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président Michel Belhomme	

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/141

Objet : Tarifs des garderies périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à compter du 1^{er} septembre 2017.

**Rapport de Monsieur Claude MERCKEL,
Vice-Président**

"Chers Collègues,

Il vous est proposé de modifier les tarifs de garderies périscolaires du territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan applicables au 1^{er} septembre 2017, comme suit :

Garderies périscolaires	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017
La ½ heure de garde par enfant	0.55 €	0.60 €
Forfait mensuel de 6H30 de garde par famille	7.15 €	7.80 €
Forfait heure de garde après l'heure de fermeture officielle des garderies (retard) par enfant	16.30 €	16.80 €

Il est précisé que toute ½ heure de garde commencée sera facturée ou décomptée du forfait mensuel.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier. "

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de garderies périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, ci-dessous :

Garderies périscolaires	Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017
La ½ heure de garde par enfant	0.60 €
Forfait mensuel de 6H30 de garde par famille	7.80 €
Forfait heure de garde après l'heure de fermeture officielle des garderies (retard) par enfant	16.80 €

-**DECIDE** de l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017.

-**AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2^{ème} vice-président
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/142

Objet : Tarifs de la restauration collective gérée par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à compter du 1^{er} septembre 2017.

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président,

"Chers Collègues,

Il vous est proposé de modifier les tarifs de la restauration collective gérée par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) applicables au 1^{er} septembre 2017 comme suit :

I. CANTINES SCOLAIRES

Cantines scolaires	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Familles dont le QF est < à 400 €	2,35 €	2,40 €
Familles dont le QF est > à 400 € et < à 800 €	3,40 €	3,50 €
Familles dont le QF est > à 800 € et < à 1 500 €	3,95 €	4,05 €
Familles dont le QF est > à 1 500 €	4,60 €	4,75 €
Repas occasionnel (moins de 4 repas par mois)	5,00 €	5,15 €
Repas adulte	5,00 €	5,15 €
Réduction de 5% pour chaque enfant à compter du 3 ^{ème} enfant d'une même famille		

Tarifs spécifiques pour les enfants apportant leur panier-repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour lequel le médecin scolaire exclut la consommation des repas fournis par la cantine.

Cantines scolaires	Tarifs actuels «panier-repas»	Nouveaux tarifs « panier-repas » à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Familles dont le QF est < à 400 €	1,35 €	1,40 €
Familles dont le QF est > à 400 € et < à 800 €	2,40 €	2,50 €
Familles dont le QF est > à 800 € et < à 1 500 €	2,95 €	3,05 €
Familles dont le QF est > à 1 500 €	3,60 €	3,75 €
Repas occasionnel (moins de 4 repas par mois)	4,00 €	4,15 €

Règlement justificatif quotient familial

Pour bénéficier du tarif au quotient familial, les familles devront obligatoirement fournir à la CCGAM une attestation précisant leur quotient familial pour justifier de leurs droits.

Cette attestation devra provenir uniquement de la CAF ou de la MSA.

Ce document sera demandé annuellement lors des inscriptions aux différents services périscolaires et sera applicable du 1^{er} septembre de l'année cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Des modifications en cours d'année pourront être possibles en cas de changement de situation familiale, sur présentation de cet unique justificatif.

Il s'avère que certaines familles possédant un quotient familial qui les situe dans une des tranches de tarifs réduits ne peuvent pas fournir ce justificatif de quotient familial car leur dossier est clos auprès de la CAF ou de la MSA.

Dans ce cas uniquement, l'avis d'imposition de l'année N-1 est accepté comme pièce justificative.

Ce document pour être recevable devra obligatoirement être accompagné d'une attestation CAF ou MSA indiquant l'impossibilité de ces deux institutions de fournir le quotient familial de la famille concernée.

II. DISTRIBUTION DE REPAS A DOMICILE

Tarifs pour les repas confectionnés au bénéfice du CIAS dans le cadre du service de distribution de repas à domicile	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Au service de distribution de repas à domicile	5,45 €	5,65 €
La portion de pain	0,30 €	0,30€
Repas pour accueil de jour	4,75 €	4,90 €

III. REPAS CONFECTIONNES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Tarifs pour les repas confectionnés pour les centres de loisirs organisés par la CC GAM	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Repas facturé au service animation jeunesse de la CCGAM	4,30 €	4,45 €
Goûters pour le service animation jeunesse de la CCGAM	0,42 €	0,45 €

IV. REPAS OU PLATEAU REPAS

Tarifs de confection de repas ou de plateaux repas	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Le plateau repas (livraison comprise) ou le repas par personne	7,00 €	7,20 €

V. ORGANISATION PAUSES CAFE ET CASSE CROUTE AU BENEFICE DES SERVICES

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Organisation des "pauses café": tarif par personne et livraison comprise (hors viennoiseries)	1,00 €	1,05 €
Confection et livraison "casse-croûte" au service d'agents en poste pour diverses manifestations: tarif par personne	2,50 €	2,60 €

VI. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'IME

A la demande de l'Association des Papillons blancs, le service de restauration collective de la CCGAM confectionne et livre des repas au bénéfice de l'IME. Cette prestation fait l'objet d'une convention entre la CCGAM et l'Association des Papillons blancs (convention jointe en annexe).

Confection de repas par le service de restauration collective de la CC GAM au bénéfice de l'IME	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
IME: Tarif de confection d'un repas	4,00 €	4,15 €

Ces différents tarifs valent pour tous les restaurants scolaires communautaires, quelques soient leurs statuts et leur gestion (régie ou association).

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier. "

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017.

-**APPROUVE** les nouveaux tarifs de cantines scolaires gérées par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, ci-dessous :

Cantines scolaires	Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017
Familles dont le QF est < à 400 €	2,40 €
Familles dont le QF est > à 400 € et < à 800 €	3,50 €
Familles dont le QF est > à 800 € et < à 1 500 €	4,05 €
Familles dont le QF est > à 1 500 €	4,75 €
Repas occasionnel (moins de 4 repas par mois)	5,15 €
Repas adulte	5,15 €
Réduction de 5% pour chaque enfant à compter du 3 ^{ème} enfant d'une même famille	

Cantines scolaires	Tarifs « panier-repas » à compter du 1^{er} septembre 2017
Familles dont le QF est < à 400 €	1,40 €
Familles dont le QF est > à 400 € et < à 800 €	2,50 €
Familles dont le QF est > à 800 € et < à 1 500 €	3,05 €
Familles dont le QF est > à 1 500 €	3,75 €
Repas occasionnel (moins de 4 repas par mois)	4,15 €

- **ACCEPTTE** le règlement au sujet des justificatifs de quotient familial,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour les repas confectionnés au bénéfice du CIAS dans le cadre du service de distribution de repas à domicile, ci-dessous :

Tarifs pour les repas confectionnés au bénéfice du CIAS dans le cadre du service de distribution de repas à domicile	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017
Au service de distribution de repas à domicile	5,65 €
La portion de pain	0,30 €
Repas pour accueil de jour	4,90 €

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour les repas confectionnés pour les centres de loisirs organisés par la CCGAM, ci-dessous :

Tarifs pour les repas confectionnés pour les centres de loisirs organisés par la CCGAM	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017
Repas facturé au service animation jeunesse de la CCGAM	4,45 €
Goûters pour le service animation jeunesse de la CCGAM	0,45 €

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de confection de repas ou de plateaux repas, ci-dessous :

Tarifs de confection de repas ou de plateaux repas	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Le plateau repas (livraison comprise) ou le repas par personne	7,20 €

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour diverses prestations au bénéfice des services, ci-dessous :

Diverses prestations	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Organisation des "pauses café": tarif par personne et livraison comprise (hors viennoiseries)	1,05 €
Confection et livraison "casse-croûte" au service d'agents en poste pour diverses manifestations: tarif par personne	2,60 €

- **APPROUVE** la convention entre la CCGAM et l'Association des Papillons blancs pour la confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'IME et fixe le coût de la prestation, comme suit :

Confection de repas par le service de restauration collective de la CC GAM au bénéfice de l'IME	Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017
IME: Tarif de confection d'un repas	4,15 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer la convention entre la CCGAM et l'association des Papillons Blancs ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

07 AVR. 2017

10 AVR. 2017

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/143

Objet : Conventions d'objectifs entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association "Les Rendez-Vous de Juillet".

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX,
Vice-Présidente**

"Chers Collègues,

L'association "Les Rendez-Vous de Juillet" qui consiste à défendre et promouvoir le journalisme vivant porte le projet d'organisation et de promotion d'un festival culturel original nommé « Les Rendez-vous de juillet » sur le Grand Autunois-Morvan. Les sites choisis cette année sont Autun et Bibracte.

Elle a été créée à l'initiative de deux revues de presse journalistiques internationales : XXI et 6MOIS.

Cette manifestation à dimension nationale devrait attirer plusieurs milliers de personnes, auxquelles s'ajoutent les habitants du territoire.

L'organisation de ce festival va dans le sens des réflexions autour de l'attractivité et la valorisation touristique engagées sur le territoire de l'Autunois-Morvan mais également cadre de la refonte de son schéma de développement touristique.

Ce festival qui, à terme, se veut pérenne, sera reconduit tous les ans. Compte-tenu de la volonté d'impulser une nouvelle politique événementielle axée sur des temps-forts structurants et une participation active de ses concitoyens, il entre complètement dans le champ d'un nouveau développement touristique engagé par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan souhaite contribuer financièrement au projet et aider à son lancement.

Une subvention ordinaire de 20 000 € TTC est proposée. Une subvention exceptionnelle de 5.000 € pour la première édition cette année pourra être associée.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est partenaire opérationnel, technique et financier de ce projet. Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier. "

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association "Les Rendez-Vous de Juillet", relative au projet d'organisation d'un festival de portée nationale et internationale,

- **ATTRIBUE** deux subventions pour un montant global de 25 000 € (20 000€ de subvention ordinaire et 5 000€ en subvention exceptionnelle) à l'association "Les Rendez-Vous de Juillet" pour la conduite de cette première édition,

- **PRECISE** que ces subventions seront versées à la notification de cette décision et après le vote du budget prévisionnel 2017,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Étienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/144

Objet : Convention d'objectifs entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX,
Vice-Présidente**

"Chers Collègues,

Le Parc Naturel Régional du Morvan s'est vu attribuer la mission d'étude et de pilotage du projet « Haut-Folin : Sentier des Cimes » relatif à la création d'une tour d'observation et de découverte du patrimoine forestier, à forte vocation pédagogique et touristique. Ce futur équipement ferait partie des nouveaux éléments touristiques attractifs et structurants du territoire et s'inscrirait donc dans la droite ligne des politiques déjà mises en place.

Consciente de l'opportunité d'un tel projet, de l'échelle locale à nationale, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est un partenaire fort du projet tant sur le plan technique, opérationnel que financier.

Par courrier en date du 2 mai 2016, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan s'est engagée à aider à hauteur de 20 000 € le Parc afin de concourir aux financements d'études préalables et d'une campagne d'information et de sensibilisation au projet.

A cela s'ajoute la contribution précédente proposée par la Communauté de communes Beuvray-Val d'Arroux pour un montant de 3 000 €.

Le descriptif du financement est le suivant :

- 15 000 € dédiés aux études techniques préalables au projet,
- 5 000 € dédiés à une campagne de promotion et de sensibilisation des habitants,
- 3 000 € au titre de la Communauté de communes Beuvray-Val d'Arroux décidés en 2016, mais réglés en 2017.

Au total en 2017, l'aide financière sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est de 23 000€.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention),**

- **ATTRIBUE** une subvention de 23 000 € au Parc naturel régional du Morvan afin d'assurer les études techniques et, en parallèle, une mission d'information.
- **PRECISE** que ces subventions seront versées à la notification de cette décision et après le vote du budget prévisionnel 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/145

Objet : Approbation de la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF) pour l'année 2017.

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT,
Vice Président**

"Chers Collègues,

Le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF) a été créé en 2014. Son siège social est situé au 17 rue Eugène Chevalier à Autun.

Le CILEF a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter tout public ayant des demandes concernant l'emploi, la formation, l'insertion, le développement économique et le volet social, sur le bassin d'emplois d'Autun.

Il réunit la Mission Locale, la Mission Information pour la Formation et l'Emploi (MIFE) et le Plan Local d'Insertion vers l'Emploi (PLIE).

Le CILEF assure à travers ses missions un service d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO) ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des publics relevant de l'insertion.

De manière à apporter les meilleures garanties aux deux parties au niveau de l'utilisation des fonds alloués et de leur répartition dans l'ensemble des missions du CILEF. Il est convenu d'élaborer chaque année un contrat de mission définissant les opérations pour lesquelles la CCGAM souhaite apporter son soutien.

Dans ce cadre, en 2017, la CCGAM soutiendra les missions du CILEF à hauteur de :

- 10 000 € pour permettre l'accès aux services du CILEF sur l'ensemble du territoire à travers notamment des permanences sur les pôles de proximité de la CCGAM,
- 35 000 € afin de contribuer aux actions du PLIE.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations pour l'année 2017,

-**AUTORISE** le versement de 50% du soutien de la CCGAM à la signature de la convention, 20% en juin 2017 et le solde à la présentation de son bilan d'activités,

-**AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, M Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/146

Objet : Approbation de la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT,
Vice Président**

"Chers Collègues,

En 2014, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a demandé à l'APRA Bourgogne de renforcer les actions de promotion du territoire de la Communauté de Communes à travers sa transformation en Agence de Promotion du Grand Autunois- Morvan (APROGAM).

Cette association a pour objet de promouvoir la région du Grand Autunois-Morvan sur le plan économique en associant les communes et les acteurs économiques locaux.

De manière à apporter les meilleures garanties aux deux parties, une convention définit chaque année les actions de l'APROGAM soutenues par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Dans ce cadre, en 2017, la Communauté de Communes soutiendra:

1. l'animation du point d'accueil économique du territoire en lien avec sa politique d'accueil des nouvelles populations,
2. une mission de Manager de centres villes et centres bourgs,
3. le développement d'une plateforme d'animation territoriale et de vente en ligne,
4. la finalisation de l'étude de préfiguration du Pôle Design du GAM.

A cette fin, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan contribuera au financement des actions de l'APROGAM à hauteur 83 380 € dont 23 380 € au titre du Pole Design.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan attribuera à l'APROGAM également une somme de 10 000 € avec pour unique finalité de soutenir les initiatives culturelles, sociales économiques dans le cadre du dispositif de la Bourse à l'Initiative et à l'Innovation (B2I).

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier. "

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois- Morvan et l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan pour l'année 2017,

- **AUTORISE** le versement de 70% du soutien de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la signature de la convention (acompte de janvier 2017 déduit) et 30% à la présentation de son bilan d'activités,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la première vice-présidente ou Messieurs les deuxième et troisième vice-présidents, à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELLIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/147

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) et l'association Espace Saint EX-FAJT.

"Chers Collègues,

L'association Espace Saint EX est une association loi 1901 créée en 1962 qui a pour objet d'assurer l'accueil temporaire de la jeunesse sur le territoire du Grand Autunois-Morvan. Dans ce cadre, elle anime et gère un Foyer de Jeunes Travailleurs et un Centre International de Séjour.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs a pour mission d'offrir un logement temporaire à la jeunesse en insertion sociale ou professionnelle : jeunes travailleurs, jeunes en formation, en parcours d'insertion, accueil de jeunes travailleurs handicapés mentaux, accompagnement de ces publics en lien avec les travailleurs sociaux pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le Centre International de Séjour (CIS) est destiné à l'accueil de groupes de jeunes de passage sur le territoire, essentiellement des classes patrimoine, stages sportifs ou culturels... Il s'adresse principalement aux établissements accueillant des jeunes originaires de milieux sociaux défavorisés (zone ZEP) et est volontairement orienté pour optimiser l'accueil de jeunes handicapés afin de favoriser des séjours de toute nature.

De plus, de par l'appartenance au réseau Ethic Etapes, le CIS dispose du label « tourisme social ».

Sa mission est de faire venir de nouveaux publics sur le territoire du Grand Autunois-Morvan afin d'être acteur du développement économique et touristique de la région.

Par ailleurs, il s'avère que la CCGAM a des besoins d'hébergements temporaires régulièrement pour divers services, notamment pour l'accueil de stagiaires ou d'intervenants sur quelques jours. L'association Espace Saint-EX propose la mise à disposition, dans ce cadre, de chambres au Centre International de Séjours avec une réduction de 10% sur le tarif standard.

Au vu de ces actions, la CCGAM s'engage à verser à l'association Espace Saint EX - FAJT une subvention de fonctionnement de 25 000€ en fonctionnement et de 20 000€ en subvention exceptionnelle d'investissement en 2017 pour la réfection de chambres au Centre International de Séjour.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Espace Saint EX - FAJT.
- ♦ **VALIDE** le versement d'une subvention de 25 000€ en fonctionnement et de 20 000€ en subvention exceptionnelle d'investissement à cette association en 2017 pour la réfection de chambres au Centre International de Séjour (CIS).
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madamé la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/148

Objet : Passation d'une convention entre la Ville d'Autun, le CIAS du Grand Autunois-Morvan, et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, pour l'aménagement des locaux du CIAS, salle Odilon, à proximité du centre social Saint-Jean à Autun.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

"Chers Collègues,

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan s'installera dans quelques mois, Salle Odilon, à proximité du centre social Saint-Jean à Autun.

Ce nouvel emplacement permettra au CIAS d'être plus central, et donc plus accessible pour l'utilisateur.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan s'engage à prendre en charge financièrement les travaux de rénovation des futurs locaux du CIAS, et à passer les marchés y afférent.

Les locaux appartenant à la Ville d'Autun, il convient que celle-ci autorise par convention la Communauté de Communes à réaliser ces travaux.

La Ville d'Autun mettra les locaux à disposition à titre gracieux au CIAS.

Par conséquent, nous vous proposons de passer une convention tripartite entre la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à prendre en charge les travaux d'aménagement des futurs locaux du CIAS situé, Salle Odilon, à proximité du centre social Saint Jean et à passer les marchés y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer la convention tripartite entre la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS pour l'aménagement des locaux du CIAS, Salle Odilon, à proximité du centre social Saint-Jean.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/149

Objet : Reconversion du restaurant de l'ancien EHPAD de la Commune de Couches en micro-crèche et relais d'assistantes maternelles : modalités de remise des prestations des candidats à la maîtrise d'œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment les articles 5-III et 42-2°,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 concernant les marchés passés en procédure adaptée, l'article 57-III relatif aux prestations, l'article 89 relatif à la composition du jury et l'article 90-III qui prévoit que « *les participants qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur* »,

Considérant que le projet de reconversion du restaurant de l'ancien EHPAD de la Commune de Couches en micro-crèche et relais d'assistantes maternelles nécessite d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations,

Considérant la nécessité de former un jury chargé d'émettre un avis motivé sur les candidatures et sur les prestations,

Considérant que le jury est nécessairement constitué des membres de la commission d'appel d'offres et qu'un tiers de ses membres doit posséder une qualification professionnelle identique ou équivalente à celle exigée des candidats au concours,

Considérant la nécessité de fixer le montant de la prime allouée aux candidats admis à remettre une prestation,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars dernier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** à trois, le nombre de membres du jury possédant une qualification identique ou équivalente à celle demandée aux candidats, le Président du jury désignant ces membres par arrêté,
- **FIXE** le nombre de candidats admis à remettre une prestation à **trois**,
- **FIXE** le montant de la prime à **4 000 euros HT** pour chacun des candidats admis à remettre une prestation sauf insuffisance ou non conformité de la prestation remise. Dans ce cas la commission proposera de ne pas verser ou de réduire la prime ,
- **FIXE** les indemnités aux membres qualifiés du jury pour siéger dans cette commission comme suit :

Indemnités kilométriques (art 83 du CGI – loi de Finances 2015)			
<i>Puissance fiscale</i>	<i>Jusqu'à 5000 km</i>	<i>de 5001 à 20000 km</i>	<i>au-delà de 20000 km</i>
3 CV	d x 0,41	(d x 0,245) + 824	d x 0,286
4 CV	d x 0,493	(d x 0,277) + 1082	d x 0,332
5 CV	d x 0,543	(d x 0,305) + 1188	d x 0,364
6 CV	d x 0,568	(d x 0,32) + 1244	d x 0,382
7 CV et +	d x 0,595	(d x 0,337) + 1288	d x 0,401

Indemnité journalières (application de l'article A614-2 du Code de l'urbanisme)	
rémunération au titre de leur vacation journalière à hauteur de 1/100 du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944, soit un indice majoré de 766.	
Valeur actuel du point d'indice :	4,6860 € (au 1 ^{er} février 2017) Soit une vacation journalière de 430.74 €

L'indemnité pour le repas sera de 15,25 € par repas.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président, Michel Belhomme	

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/150

Objet : Muséum d'Histoire Naturelle - Partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement des activités 2017.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

"Chers collègues,

Depuis plusieurs années, la Région Bourgogne s'est engagée au côté de trois muséums bourguignons (Autun, Auxerre, Dijon). Grâce à ce partenariat, ceux-ci ont pu développer de nombreuses collaborations faisant fonctionner ainsi leurs activités en pleine complémentarité.

Comme pour les années 2014, 2015 et 2016, ce partenariat se poursuivra hors conventionnement pour 2017 et sur examen par la Région du programme d'interventions des muséums.

Voici ce programme d'interventions pour le Muséum d'Histoire Naturelle Jacques de La Comble :

CCGAM - MUSEUM Jacques de La Comble		
	Investissement	Total
Axe 1 : Valorisation des données naturalistes et des spécimens en collection		
1a - Réalisation d'expositions sur l'évolution de la biodiversité locale	6 000€	6 000€
Axe 2 : Biodiversité urbaine		
2a - Supports de présentations – moyens de communication auprès des publics	2 000€	2 000€
Axe 3 : Expertise ex-situ		
3a - Réalisation de système pour la diffusion des connaissances.	12 000€	12 000€
Total de l'opération (CCGAM : 4 000 €, Région : 16 000€)	20 000 €	20 000 €

Ces activités d'un montant total de 20.000 € sont financées de la manière suivante :

- ✓ Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté → 16.000 €
- ✓ CCGAM → 4.000 €

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'activités 2017 pour le Muséum d'Histoire Naturelle Jacques de La Comble tel que présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à demander toute subvention mobilisable sur ce projet et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELLIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/151

Objet : Bail emphytéotique relatif au multi-accueil de Mesvres.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan décidant de la construction du multi-accueil de Mesvres et notamment les délibérations n° 2014/090 du 17 février 2014 et n°2015/016 du 31 mars 2015,

"Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a construit à Mesvres un multi-accueil comprenant une micro-crèche, un relais d'assistantes maternelles ainsi qu'une garderie péri-scolaire, sur un terrain appartenant à la Commune de Mesvres.

Le régime juridique défini en concertation avec la Commune de Mesvres pour l'occupation du terrain a été celui du bail emphytéotique d'une durée de 90 ans, à partir du 1^{er} avril 2017, pour un prix annuel d'un euro avec dispense de paiement.

Une partie du terrain d'assise du projet ayant été constituée en voirie routière desservant le multi-accueil ainsi qu'un lotissement communal, celui-ci a fait l'objet d'un découpage cadastral, en 2016. Les parcelles faisant l'objet du bail emphytéotique sont ainsi les parcelles AB 370, AB 372 et AB 374, d'une surface respective de 4 m², 881 m² et 307 m².

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion du bail emphytéotique des parcelles AB 370, AB 372 et AB 374 sises à Mesvres (71190), d'une surface respective de 4 m², 881 m² et 307 m² pour un loyer annuel dû par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan d'un euro, dont le bail prévoit la dispense de paiement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer le bail emphytéotique concerné ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/152

Objet : Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Première vice-présidente**

"Chers Collègues,

L'article 1650-A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Ces commissions se sont substituées depuis 2012 aux commissions communales des impôts directs des communes membres de l'EPCI, uniquement dans les compétences suivantes :

- la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (Art 1504 du CGI),
- l'émission d'un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers, proposées par l'administration fiscale (Art 1505 du CGI),

Cette commission est composée du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant et de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Une représentation équilibrée des communes membres de l'EPCI doit, autant que possible, être recherchée.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors du territoire de l'EPCI.

Conformément à l'article 1650 A du CGI, la liste présentée a été établie à partir de la liste précédemment proposée par la CCGAM à laquelle sont intégrées les propositions des nouvelles communes membres. Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur cette liste."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste de contribuables, ci-jointe, dont quatre sont domiciliés en dehors du périmètre du groupement, parmi laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	07	AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	10	AVR. 2017
Le 2ème vice-président, Michel Belhomme		

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/153

Objet : Aide de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan aux entreprises locales du bâtiment qui recrutent un apprenti scolarisé au CFA du bâtiment d'Autun.

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT
Vice-Président**

"Chers Collègues,

Les politiques de soutien en faveur de la rénovation de l'habitat conduites par l'Etat et les collectivités visent un double objectif : apporter une réponse aux besoins des Français en matière de logements et favoriser le développement d'emplois dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan souhaite :

- promouvoir les métiers du bâtiment à travers les cursus de formation dispensés par le CFA du bâtiment d'Autun,
- inciter les entreprises locales à recruter des apprentis formés sur le territoire et à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

A cette fin, il vous est proposé de mettre en place une aide pour les entreprises du bâtiment du Grand Autunois-Morvan qui recrutent un apprenti scolarisé au CFA du bâtiment d'Autun à la rentrée 2017/2018.

Cette aide prendra la forme d'une subvention de 1 000 € par apprenti embauché, ceci quelle que soit la durée de la formation suivie par ce dernier (CAP, Brevet professionnel, BAC PRO ou BTS).

Le versement de l'aide sera effectué en deux fois selon les modalités suivantes :

- un acompte de 500 € versé à l'entreprise lors de la signature du contrat d'apprentissage,
- le solde de 500 € versé à la fin de la formation sous condition d'assiduité de l'apprenti, attestée par le CFA d'Autun.

Le présent dispositif concernera 15 contrats d'apprentissage signés à la rentrée scolaire 2017/2018. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les services du CFA d'Autun afin de détecter le nombre de contrats d'apprentissage signés à la prochaine rentrée scolaire.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de verser une aide de 1 000 € aux entreprises du bâtiment domiciliées sur le territoire du Grand Autunois-Morvan qui embaucheront un apprenti scolarisé au CFA du bâtiment d'Autun durant l'année scolaire 2017/2018. Notre objectif est d'aider le recrutement de 15 apprentis.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **07 AVR. 2017**
et publié, affiché ou notifié, le **10 AVR. 2017**
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/154

Objet : Convention entre la CCGAM et la commune d'Igornay pour le remboursement, par la CCGAM, du coût des travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés par la commune .

**Rapport de Monsieur Hubert LOBREAU,
Vice-Président**

"Chers Collègues,

La Commune d'Igornay réalise des travaux d'aménagement sur son domaine public, qui a une incidence sur la voirie d'intérêt communautaire. Dans le cadre des travaux menés par cette Commune et dans un souci de rationalisation et d'optimisation financière, il est proposé que la Commune réalise concomitamment les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage en vertu de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite « loi MOP ».

La convention qui vous est proposée prévoit ainsi que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan rembourse le montant hors taxe des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Les montants estimatifs de travaux globaux et de travaux de voirie communautaire sont les suivants :

- Travaux de sécurisation de la traversée du bourg d'Igornay pour un montant de 15 470 € HT dont 13 920 HT à la charge de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la CCGAM et la commune d'Igornay relative au remboursement par la CCGAM du montant hors taxe des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Igornay.
- **DIT** que ces montants sont prévus au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou, par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/154-1

Objet : Convention entre la CCGAM et la commune de Tavernay pour le remboursement, par la CCGAM, du coût des travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés par la commune .

**Rapport de Monsieur Hubert LOBREAU,
Vice-Président**

"Chers Collègues,

La Commune de Tavernay réalise des travaux d'aménagement sur son domaine public, qui a une incidence sur la voirie d'intérêt communautaire. Dans le cadre des travaux menés par cette Commune et dans un souci de rationalisation et d'optimisation financière, il est proposé que la Commune réalise concomitamment les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage en vertu de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite « loi MOP ».

La convention qui vous est proposée prévoit ainsi que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan rembourse le montant hors taxe des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Les montants estimatifs de travaux globaux et de travaux de voirie communautaire sont les suivants :

- Aménagement de la traversée du hameau de Chambois à Tavernay, pour un montant estimatif total de 34 980 HT dont 20 480 HT à la charge de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la CCGAM et la commune de Tavernay relative au remboursement par la CCGAM du montant hors taxe des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Tavernay.
- **DIT** que ces montants sont prévus au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou, par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/155

Objet : Conventions relatives aux fourrières animales.

"Chers Collègues,

Suite à la fusion-extension de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, il est nécessaire d'établir de nouvelles conventions pour la gestion des fourrières animales.

Les 12 nouvelles communes rattachées seront réparties sur trois fourrières : Autun, Le Creusot (Marmagne) et Chagny, selon le tableau joint.

La convention avec la fourrière animale de Montceau sera refaite de nouveau, certains termes ayant été modifiés.

Le principe concernant la tarification est le suivant :

- pour les 43 communes de l'ancienne CCGAM et les communes rattachées à la fourrière animale de Chagny, la redevance est de 1€ par habitant,
- pour les 8 autres communes, une augmentation progressive pendant 4 ans sera appliquée pour parvenir en 2020 à 1€ par an et par habitant selon le tableau ci-joint,
- pour toutes les fourrières, un forfait de 60 € pour tout animal entré en fourrière et non réclamé par son propriétaire.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les conventions avec les fourrières animales ci-dessous :

- l'association "Les amis des bêtes" d'Autun,
- l'association "fourrière animale de la région Creusotine" de Marmagne,
- l'association "fourrière animale de la région Montcellienne" de Montceau les Mines,
- l'association "fourrière animale de Chagny".

- **PRECISE** que la participation financière se calculera comme suit pour toutes les fourrières :

- redevance annuelle de 1 € par habitant (sauf pour les 8 communes dont le tarif évoluera progressivement),
- 60 € pour tout animal entré en fourrière et non réclamé par son propriétaire.

- **VALIDE** le principe d'augmentation progressive pour les 8 communes du tableau joint pour parvenir à 1€ par habitant en 2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/156

Objet : SEM Patrimoniale Sud Bourgogne : restructuration du capital social.

"Chers Collègues,

Lors de sa séance du 13 Décembre 2016, le Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne a pris acte du processus pour conduire l'évolution capitalistique nécessaire à la mise en conformité du Département avec les exigences de la loi NOTRe portant principalement sur l'actionnariat du Conseil Départemental.

Le Cabinet d'Audit consultant et la SODEB, mandataire pour l'Administration Générale de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne ont, depuis cette décision, affiné les dispositions de modifications statutaires, nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et proposé un processus différent pour conduire à un résultat identique.

En effet, le processus initialement prévu de réduction préalable du capital suivi d'un rachat par les autres actionnaires et deux actionnaires nouveaux, conduirait la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, en raison du temps nécessaire à la conduite des opérations, à traverser une période de 5 mois, avec un capital réduit.

Ce délai s'avère incompatible avec l'urgence à engager les projets déjà actés, qui nécessitent une mobilisation de fonds propres, supérieure au capital disponible sur la période.

Il est donc proposé, d'inverser le processus et de procéder préalablement à l'augmentation de capital avant cession des parts départementales.

Cette mobilisation capitalistique suppose une autorisation préalable des Collectivités actionnaires, et notamment pour la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, de prendre connaissance et d'acter les décisions, décrites ci-après et relatives aux différentes étapes modificatives de l'actionnariat, à la mise à jour correspondante des statuts et à la nouvelle représentation par des administrateurs désignés de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Présentation de la demande

Ces modifications de capital entraîneront une modification statutaire s'agissant de la composition du capital au sens de l'article L.1524-1 du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de notre Collectivité lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite Société, il convient d'approuver au préalable cette modification.

Dans une 1^{ère} étape, il y a lieu de procéder à :

- la création de 1410 actions émises à la valeur nominale à 1 000 €, soit 1 410 000 €,
- les actions nouvelles seront libérées en totalité à la souscription,
- les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiraient des mêmes droits à compter de la souscription,
- chaque action ancienne donne droit à un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles actions créées. Afin de faciliter l'entrée de nouveaux actionnaires, la Société propose de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dispose, à ce jour, de 100 actions, correspondant à une valeur de 100 000 €.

Il est donc proposé :

- dans les perspectives de la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan autorise ses représentants à prendre part au vote de ces Assemblées relatives à cette augmentation de capital, mais sans souscrire à celle-ci,
- d'autoriser son représentant à donner notre agrément pour l'entrée de nouveaux actionnaires au capital de la SEM, à savoir la Région de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais,
- d'autoriser son représentant à renoncer à notre droit de préemption.

Dans une 2^{ème} étape, il est proposé de procéder à une réduction de capital par voie de rachat d'actions à l'issue de la réalisation de la 1^{ère} étape ci-dessus et destruction d'actions pour la même valeur.

La SEM Patrimoniale Sud Bourgogne propose de racheter des actions pour un montant maximum de 2 418 000 €, dont 2 400 actions au Département et 18 actions à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le prix d'achat est fixé à 1 000 € pour chaque action, soit sa valeur nominale.

En conséquence, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan propose d'accepter la proposition de rachat de nos actions par la Société à hauteur de 18 000 € et d'autoriser la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne à procéder à la réduction du capital, par destruction de 2 418 actions.

Une note explicative relative à ces modifications capitalistiques est jointe en annexe 1.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du CGCT, le projet de modification des statuts est joint en annexe 2. Les mouvements capitalistiques correspondant à la solution retenue figurent en annexe 3.

Avec les modifications capitalistiques, il reste un poste d'administrateur pour 3 Collectivités, soit

- Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,
- Communauté de Communes Le Grand Charolais,
- Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais.

Il vous appartient d'autoriser notre représentant permanent d'accepter un poste d'administrateur ou de censeur lors de l'Assemblée spéciale. Ce représentant est Monsieur Rémy REBEYROTTE."

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-AUTORISE l'administrateur et le représentant aux Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires) de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, à prendre part au vote en faveur de l'augmentation de capital et leur conférer tous pouvoirs à cet effet selon les modalités ci-dessus,

-DECIDE de ne pas souscrire à l'augmentation de capital,

-DECIDE de donner son agrément pour l'entrée au capital de la Société de nouveaux actionnaires, la Région de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais,

-DECIDE de renoncer à notre droit de préemption,

-ACCEPTE le principe de rachat par la société de ses propres actions pour un montant de 2 418 000 €,

-ACCEPTE l'offre de rachat de nos 18 actions pour un montant de 18 000 €,

-AUTORISE l'administrateur et le représentant aux Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires) de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne à voter en faveur de la réduction de capital à hauteur de 2 418 000 €, par destruction des actions correspondantes et de leur conférer tous pouvoirs à cet effet selon les modalités ci-dessus.

-APPROUVE la modification des articles 1, 6 et 7 des statuts par suite de l'augmentation et de la réduction du capital social, étant entendu qu'il est joint ci-après les rédactions actuelles et futures desdits articles.

-DECIDE que, conséquemment à la modification du capital social, la répartition des postes d'administrateurs sera modifiée à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société. Selon les articles L.1524-5 et R.1524-2 à R.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Collectivité a droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration. Dans le cas où le nombre de représentants permanents ne suffit pas à assurer la représentation directe des Collectivités Locales ayant une répartition réduite au capital, celles-ci sont réunies en Assemblée Spéciale, laquelle aura droit au moins à un poste d'administrateur.

- **DESIGNE** Monsieur Rémy REBEYROTTE comme représentant permanent pour siéger aux Assemblées Générales de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **07 AVR. 2017**
et publié, affiché ou notifié le **10 AVR. 2017**
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/157

Objet : Avenant n°1 à la convention 2017 d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

"Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) et le CIAS du Grand Autunois-Morvan sont régies par deux conventions précisant les échanges de services entre les collectivités.

Vous trouverez ci-joint un avenant à cette convention concernant la fourniture de repas livrés à la micro-crèche de Mesvres et à la micro-crèche d'Etang-sur-Arroux.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois-Morvan pour l'année 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer ledit avenant et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le
10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 51
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/158

Objet : Soutien au projet pédagogique du Collège d'Etang-sur-Arroux en rapport avec la Grande Guerre ou la libération des camps de concentration.

**Rapport de Monsieur Claude MERCKEL,
Troisième Vice-Président**

"Chers Collègues,

Le Collège Gabriel Bouthière d'Etang-sur-Arroux souhaite effectuer une visite du camp de concentration du Struthof en Alsace et du Centre européen du résistant déporté, durant l'année scolaire 2016-2017 avec des élèves de troisième.

Dans le cadre de la délibération votée le 16 décembre 2014, ces établissements sollicitent une aide de 500 euros.

Pour rappel, l'aide accordée est d'un montant égal à 50 % du coût résiduel (coût net du projet) plafonné à 500 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 500 € au Collège Gabriel Bouthière d'Etang-sur-Arroux pour effectuer une visite du camp de concentration du Struthof en Alsace et du Centre Européen du Résistant Déporté, durant l'année scolaire 2016-2017 avec des élèves de troisième.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le
10 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 51
Date de la convocation : 24 Mars 2017
Affichage compte rendu sommaire : 7 Avril 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, MM Jacques PALLOT, Vincent CHAUVET, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, Mme Régine DEVOUCOUX (jusqu'à la question n°4), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François VAILLANT de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°17), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy Les Couches, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à la question n°13), M Michel PARIZE (jusqu'à la question n°13), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°28), délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Alexis DESVIGNES, suppléant (remplaçant M Gérard COULPIED), délégué de Monthelon, M Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la question n°14), Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, (jusqu'à la question n°4), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°7), Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à M Yannick BOUTHIERE, Mme Pascale BILLIER à Mme Josette JOYEUX, Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Michel GIPEAUX à M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER à M Roger VERNAY, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Régine DEVOUCOUX à M Jacques PALLOT (à partir de la question n°4), Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, M Claude MERCKEL à Mme Marie-Lou CONDETTE, Mme Marie VOURIOT THUZET à M Michel PARIZE, M Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Daniel DAUNOT à M Michel BELHOMME, M André JARLOT à Michel MENAGER, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Jean-Louis PORCHERET.

2017/159

Objet : Vente de la parcelle cadastrée CB 62 à Autun.

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT,
Vice-Président**

Vu les articles L. 3113-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale référencé SI n° 2017 - 014 V 0032 R,

"Chers Collègues,

Monsieur Damien GUEUGNON, représentant la Société Civile Immobilière DGH dont le siège social est à Aigreveau, 71550 Roussillon en Morvan, souhaite acquérir la parcelle cadastrée CB 62 à Autun, située au sein du Parc d'Activités de Bellevue pour y implanter une entreprise de création et de vente d'allées de jardins, commercialisées sous la franchise « Daniel Moquet ».

La superficie de la parcelle CB 62 est de 4498 m². Elle n'est pas pré-plateformée. Il est proposé de vendre cette parcelle au tarif de 4 € HT le m², soit un montant total de 17 992 € HT. L'évaluation des services des Domaines est de 17 992 €.

Le bureau communautaire du 21 mars dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier".

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée CB 62 à Autun d'une surface de 4498 m² à la SCI DGH, pour un montant de 17 992 € hors taxes,
- **AFFECTE** la recette au budget annexe des zones d'activités économiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Première Vice-Présidente ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 07 AVR. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 18 AVR. 2017
Le 2ème vice-président,
Michel Belhomme

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE